



HAL
open science

IFDCM - Institut français de droit comparé et de droit musulman

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. IFDCM - Institut français de droit comparé et de droit musulman. 2010, Université de Perpignan via Domitia - UPVD. hceres-02032309

HAL Id: hceres-02032309

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02032309>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :
Institut Français de Droit comparé et de Droit
Musulman – EA 1942
sous tutelle des établissements et
organismes :
Université de Perpignan Via Domitia

Juin 2010



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :
Institut Français de Droit comparé et de Droit
Musulman – EA 1942
sous tutelle des établissements et
organismes :
Université de Perpignan Via Domitia

Le Président
de l'AERES

Jean-François Dhainaut

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Juin 2010



Unité

Nom de l'unité : Institut Français de droit comparé et de droit musulman (nouvelle appellation, depuis 2008) du Centre d'Etudes et de Recherches Juridiques sur les Espaces méditerranéen et Africain Francophones)

Label demandé : EA

N° si renouvellement : 1942

Nom du directeur : M. Didier BAISET

Membres du comité d'experts

Président :

M. Xavier VANDENDRIESSCHE, Université Lille 2

Experts :

M. Hervé LECUYER, Université Paris 2

M. Pascal TEXIER, Université de Limoges

Expert(s) proposés par des comités d'évaluation des personnels (CNU, CoNRS, CSS INSERM, représentant INRA, INRIA, IRD...):

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Rostane MEHDI

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Jean BENKHELIL, Président de l'UPVD



Rapport

1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

La visite s'est déroulée le mercredi 31 mars 2010, le Comité ayant été accueilli par M. Didier Baisset, directeur de l'IFDCM. Celui-ci a en effet succédé à M. Albert LOURDE qui a été désigné en tant que Recteur de l'Université Senghor d'Alexandrie.

Manifestement, le comité de visite n'était pas attendu puisque seul M. Baisset était présent ; il semble qu'un malentendu puisse expliquer cette situation. Reste que deux collègues ont rejoint le directeur de l'unité et qu'il a néanmoins été possible de rencontrer certains doctorants.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

L'entretien avec le directeur de l'unité a été précédé par un exposé préalable du Président de l'Université qui a confirmé sa volonté de "mettre de l'ordre" dans la gestion et le fonctionnement de l'Institut. Le Président a indiqué son souhait de voir se développer la Francophonie et d'opérer un recentrage sur la Méditerranée. Il a ainsi cité en exemple la délocalisation de l'Université de Perpignan à Libreville (Master de droit comparé musulman), permettant d'accueillir les étudiants gabonais sur place tout en leur délivrant le diplôme de l'Université de Perpignan (paiement de droits spécifiques). Le Président a fait état de sa volonté de consolider l'unité en postes de professeur.

Il faut rappeler que l'AERES avait émis un avis négatif en 2007 sur cette unité en raison du trop grand nombre de thèses au regard de l'étroitesse de l'équipe d'accueil, ceci faisant naître un doute sur la qualité des travaux soutenus. Il s'en est suivi un important mouvement de réduction du nombre de nouveaux doctorants, qui a été facilité par le départ en retraite d'un professeur qualifié de "particulièrement prolifique". Ainsi, les deux principaux directeurs de thèse (qui dirigeaient plus de 55 % des 126 thèses encadrées dans l'EA) ont vu leur part se réduire de manière drastique, leur part passant de 43 à 0 et de 26 à 10 dans le projet pour un total de 46 thèses prévues pour le prochain quadriennal.

Par ailleurs, on se réjouit d'apprendre que, désormais, le directeur de thèse et les rapporteurs de pré-soutenance soient choisis parmi les spécialistes de la discipline traitée. De même, la volonté de suivre les règles de l'école doctorale devrait, pour l'avenir, garantir une gestion moins allogène.

Le dossier présenté insiste sur la place de la Faculté internationale de droit comparé des États Francophones (FIDEF) créée en 2002, composante de l'Université de Perpignan et dont l'IFDCM constitue la structure de recherche. Cette Faculté rassemble aujourd'hui 1300 étudiants en formation initiale répartis sur ses 8 sites : Perpignan - Casablanca - Rabat - Alger - Annaba - Oran - Dakar - Moroni (Comores). Il s'agit ainsi de formations "rares" qui contribuent à la politique de co-développement et à la politique africaine et méditerranéenne de la France.

Il convient de mentionner également le partenariat rapproché avec l'Université Senghor d'Alexandrie qui dispense des formations sur l'ensemble de la partie francophone du continent africain. L'IFDCM sera "associé" au volet recherche.

De manière générale, il semble que l'aspect "formation" soit sensiblement plus déterminant que la dynamique recherche.

L'Institut a visé au développement des axes dits "classiques" (droits africains, droit musulman) et à la promotion de l'étude de l'impact de la Francophonie juridique sur le continent africain.



S'agissant du droit musulman, les thèmes suivants ont été abordés :

- Religion et droit : droit algérien de la famille, droit matrimonial.
- Droit public tunisien (fonction publique).
- Régulation juridique de la communication en droit comparé (France et Maroc).
- Rôle de l'État et privatisation : Burkina, Algérie.
- 2 journées d'études sur le statut d'autonomie régionale en droit comparé.

L'Institut contribue à l'animation de 3 revues internationales à comité de lecture : Revue franco-maghrébine de Droit / Cahiers de l'Institut de Droit comparé et de Droit musulman / Revue d'histoire des institutions méditerranéennes. On ne peut toutefois déterminer la notoriété réelle de ces supports.

Les publications associées au bilan se caractérisent par une certaine hétérogénéité :

- Certaines d'entre elles sont bien associées au thème du droit musulman et sont publiées, pour l'essentiel, dans des revues étrangères ou ont fait l'objet de communications dans des colloques.
- D'autres (les plus nombreuses), sont manifestement sans lien avec les thèmes évoqués ci-dessus : décentralisation, techniques financières, tourisme, histoire, droit constitutionnel.
- Les 133 (!) thèses soutenues entre 2006 et 2009 sont, pour l'essentiel, consacrées au droit musulman, analysant tel aspect du droit dans tel pays étudié.

Il semble ainsi un peu abusif de considérer, comme le fait le dossier présenté, que les objectifs du contrat ont été atteints. S'agissant des thèses soutenues, le dossier indique que 9 docteurs ont soutenu une HDR et que 2 ont été qualifiés aux fonctions de MCF. Il s'agit d'un bilan qui reste très limité au regard du nombre de thèses soutenues. Reste que ces nouveaux docteurs contribuent certainement à la politique de co-développement puisqu'un certain nombre d'entre eux ont regagné leur pays d'origine pour y exercer des fonctions dans l'administration ou dans l'enseignement supérieur.

L'unité comporte aujourd'hui :

- 11 EC (dont 2 PAST) rattachés à l'Université de Perpignan, dont deux PR (les fonctions désormais occupées par un PR à l'Université Senghor d'Alexandrie n'empêchent pas de le compter parmi les effectifs de l'unité, même s'il semble raisonnable de penser que le temps lui manquera pour en être un membre actif).
- 5 EC (3 PR et 2 MCF) rattachés à d'autres établissements français (Toulouse1 et Toulon) ; les intéressés sont d'ailleurs membres (voire directeur) d'unités de recherche dans leurs universités respectives.
- 12 EC attachés à des établissements étrangers (Alger, Annaba, Casablanca, Dakar, Fez, Nouakchott, Oran, Ouagadougou, Rabat). De l'aveu même du directeur de l'unité, les relations avec ces collègues étrangers se situent essentiellement au niveau des formations pour lesquelles ils assistent l'Université en tant qu'enseignants invités. Il ne semble pas possible d'évoquer ici un réel réseau scientifique.

On notera que ces effectifs sont en baisse par rapport à ceux du précédent contrat :

Effectifs	Bilan	Projet
Pr.	3	1
MCF	8	7
PAST	3	2
TOTAL	14	10

Les 13 fiches individuelles fournies au dossier se répartissent de la façon suivante :

- 3 PR, dont un en fonction à Alexandrie et l'autre à Toulouse 1.
- 8 MCF, dont un en poste à Toulon.
- 2 PAST.



Un effort a manifestement été réalisé pour impliquer les membres de l'unité sur les thématiques de la Francophonie et du droit comparé et du droit musulman. Toutefois, seuls 7 EC indiquent une activité scientifique directement en rapport avec les thématiques de l'EA, dont 2 extérieurs à l'Université de Perpignan ainsi qu'un en poste à Alexandrie.

Dès lors, l'équipe purement "locale" ne se compose que de 5 "produisants" (1 PR, 3 MCF et 1 MCF associé) en phase avec les axes de l'unité.

À noter également que les publications mentionnées sont, pour la plupart d'entre elles, insérées dans des supports "locaux" (notamment les presses universitaires de Perpignan).

- **Equipe de Direction :**

Directeur : M. Albert LOURDE (Co-directeur : M. Didier BAISSSET).

Trois sections :

- Océan indien : M. F.P. BLANC.
- Afrique Subsaharienne : Mme Evelyne MICOU.
- Maghreb : M. Christophe EUZET.

- **Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :**

Tableau général intégrant les EC affectés dans d'autres établissements que Perpignan :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	16	14
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	0	0
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs (cf. Formulaire 2.2 et 2.4 du dossier de l'unité)	3	4
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	0,30	0,30
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	0	0
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier bilan de l'unité et formulaire 2.7 du dossier projet de l'unité)	126	46
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	18	18



Tableau spécifique ne reprenant que les EC affectés à Perpignan :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	11	9
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	0	0
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs (cf. Formulaire 2.2 et 2.4 du dossier de l'unité)	3	4
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	0,30	0,30
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	0	0
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier bilan de l'unité et formulaire 2.7 du dossier projet de l'unité)	126	46
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	13	13

Ces données ne reprennent pas les 12 EC affectés dans des universités ou établissements étrangers. En effet, ces personnes ne participent ni à la conception ni à la mise en œuvre de la démarche de recherche de l'Institut. Ils apportent essentiellement leur concours en tant qu'enseignants invités au sein de la Faculté internationale de droit comparé des États Francophones.

2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global :

L'avis négatif rendu par l'AERES en 2007 a indiscutablement conduit à une prise de conscience de la nécessité d'une vraie remise en ordre s'agissant de la gestion des doctorants et des thèses. Il faut donner acte à l'Institut d'avoir œuvré courageusement dans cette direction.

Néanmoins, l'on est en droit de rester très dubitatif s'agissant de la réalité de la dynamique scientifique. En effet, les ressources humaines de l'unité sont en diminution alors même que les thématiques de recherche s'élargissent à des champs nouveaux. Au surplus, les spécialités des membres de l'Institut ne correspondent, en raison notamment des départs récents, que très imparfaitement à la teneur du projet scientifique. Ce constat est d'autant plus inquiétant qu'il ne semble s'esquisser aucun rapprochement avec le Centre de droit économique et du développement, au sein de la Faculté de droit. En effet, d'utiles synergies pourraient être dégagées par l'apport de juristes (privatistes et publicistes) et d'économistes dépendant de cette unité. C'est peut-être même la condition pour revendiquer la thématique "droit comparé", tant il semble évident que les recherches menées au sein de l'Institut et les thèses qui y sont dirigées sont en réalité consacrées au(x) droit(s) étranger(s). Reste que ce rapprochement souhaitable dans son principe ne doit en aucun cas aboutir à pénaliser en pratique le Centre de droit économique et du développement.



- **Points forts et opportunités :**

S'agissant des activités de formation, la Faculté internationale de droit comparé des États Francophones peut s'appuyer sur un réseau important et manifestement efficace et l'on comprend que l'Université soit sensible au maintien et au développement de cette particularité.

Il en résulte, du point de vue de la recherche, une tradition d'ouverture aux droits étrangers d'Afrique subsaharienne et du monde méditerranéen et au droit musulman. Les thèses en cours d'élaboration au sein de l'Institut démontrent à l'évidence ce tropisme.

Dans le même esprit, l'activité de l'Institut (notamment s'agissant des directions de thèse) est de nature à contribuer à la politique de co-développement et, demain peut-être, à la promotion de la francophonie. Les doctorants, rencontrés lors de la visite, ont confirmé cette opportunité.

On rangera enfin parmi les points forts la bonne volonté et la motivation manifeste du directeur adjoint de l'Institut (qui fait fonction de directeur), qui affronte courageusement une situation difficile.

- **Points à améliorer et risques :**

L'expérience acquise en matière de droit comparé et de droit musulman repose principalement sur des collègues qui ne sont plus en mesure d'apporter leur concours à l'unité (départ en retraite ; nomination à Alexandrie) ou qui sont rattachés à une autre Université (en l'espèce, Toulouse 1). Comme indiqué ci-dessus, il existe une inquiétude certaine sur la capacité des forces vives de l'équipe d'accueil à relever les défis scientifiques qui émaillent le projet. Le dossier indique d'ailleurs un risque "d'éparpillement de l'unité" en raison de "perspectives scientifiques et géographiques très larges".

Le maillage universitaire international n'existe pas véritablement au niveau de la recherche mais ne porte ses fruits que dans le domaine des formations et, le cas échéant, pour faciliter le retour au pays des nouveaux docteurs issus de l'Institut.

Enfin, malgré les efforts réalisés, le nombre de thèses reste encore extrêmement élevé et les craintes formulées par l'AERES en 2007 restent en partie d'actualité.

- **Recommandations au directeur de l'unité :**

Pour envisager l'avenir sereinement, l'Institut devrait :

- Mieux gérer le partage des tâches entre activités pédagogiques et activités de recherche, ces dernières semblant un peu négligées dans l'ensemble.
- Recentrer son projet scientifique sur des thématiques moins nombreuses, plus ciblées et davantage en rapport avec les spécialités et les disciplines des membres.
- Voir, comme semble le souhaiter le Président de l'Université, renforcer substantiellement ses effectifs, notamment dans le corps des professeurs.
- Envisager un rapprochement avec le Centre de droit économique et du développement.



- Données de production :

Tableau général intégrant les E/C affectés dans d'autres établissements que Perpignan :

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	11
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	2
A3 : Taux de producteurs de l'unité $[A1/(N1+N2)]$	78,5%
Nombre d'HDR soutenues	9
Nombre de thèses soutenues	135
Autre donnée pertinente pour le domaine (à préciser...)	

3 • Appréciations détaillées

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :
 - Pertinence et originalité des recherches, qualité et impact des résultats :

L'Institut a incontestablement développé par le passé des recherches originales sur des thèmes peu exploités par la communauté scientifique. Certains de ses membres ont pu ainsi multiplier les publications et les interventions dans divers colloques sur des thématiques touchant au droit musulman et au droit comparé (ou droits étrangers). Les résultats de cette activité se sont surtout fait sentir du point de vue du réseau pédagogique ainsi constitué avec des collègues d'établissements étrangers.

Reste que la plupart des membres concernés ont désormais quitté l'équipe d'accueil et que les ressources aujourd'hui disponibles paraissent largement insuffisantes au regard du projet scientifique présenté.

- Quantité et qualité des publications, communications, thèses et autres productions :

On ne reviendra pas sur le nombre de thèses qui reste extrêmement important au regard des capacités de l'unité. On observera toutefois que les sujets de thèse prennent fréquemment la forme de l'étude d'un point précis du droit local, plus ou moins confronté avec le droit français.

Il est difficile de mesurer la qualité des publications dans la mesure où celles-ci ont été réalisées, pour l'essentiel, dans des revues étrangères dont la notoriété est difficile à évaluer.

Reste que la production présentée au titre du bilan est nombreuse et diversifiée, faisant notamment une large place à des communications au sein de différents colloques menés en France et également à l'étranger. Le rayonnement des membres de l'unité sur ce terrain ne faisait ainsi aucun doute.



- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

L'Institut a un réseau de relations au travers de la FIDEF qui est loin d'être négligeable. De très nombreux contacts existent ainsi avec des collègues d'établissements étrangers, favorisant notamment les travaux de recherche des doctorants et leur insertion professionnelle post-doctorale. L'Université de Perpignan, au travers de la FIDEF, bénéficie ainsi d'un véritable rayonnement au sein des États qui constituent sa "zone de chalandise".

Il n'est toutefois pas possible d'évoquer l'existence d'un véritable réseau scientifique dès lors que les collègues étrangers ne sont pas associés véritablement à la politique de recherche de l'Institut. Il s'agit davantage d'un tissu relationnel tissé de longue date, mais n'ayant que des impacts scientifiques indirects.

- **Nombre et renommée des prix et distinctions octroyés aux membres de l'unité, y compris les invitations à des manifestations internationales :**

On rappellera que l'Université de Perpignan accueille la Chaire Senghor de la Francophonie et que l'ancien doyen de la FIDEF vient d'être désigné en tant que Recteur de l'Université Senghor d'Alexandrie. En outre, certains membres de l'unité ont participé à de nombreux colloques internationaux, notamment dans les pays d'Afrique francophone subsaharienne et du monde musulman.

- **Capacité à recruter des chercheurs, post-doctorants ou étudiants de haut niveau, en particulier étrangers :**

Le dossier fourni par l'unité mentionne une douzaine de collègues étrangers considérés comme membres de l'équipe d'accueil (Alger, Annaba, Casablanca, Dakar, Fez, Nouakchott, Oran, Ouagadougou, Rabat). Il a toutefois déjà été indiqué que ces personnes ne peuvent être considérées comme membres à part entière de l'unité de recherche.

- **Capacité à obtenir des financements externes, à répondre ou susciter des appels d'offres, et à participer à l'activité des pôles de compétitivité :**

Le dossier de l'unité indique une politique de construction de partenariats fondée sur la notoriété de l'Institut et de la FIDEF. Il ne semble toutefois exister aucune démarche précise de recherche de financements externes et de réponse à des appels d'offres, à l'exception d'une mention de programmes Interreg que l'Institut envisage de constituer et portant sur le droit comparé.

- **Participation à des programmes internationaux ou nationaux, existence de collaborations lourdes avec des laboratoires étrangers :**

Comme indiqué ci-dessus, les collaborations étrangères sont essentiellement d'ordre inter-individuel et mettent en œuvre un apport au niveau des formations assurées par la FIDEF. Les contacts dont dispose l'Institut à l'étranger lui permettent par ailleurs de participer à des manifestations scientifiques dans les pays concernés.

- **Valorisation des recherches, et relations socio-économiques ou culturelles :**

L'Institut contribue à l'animation de 3 revues internationales à comité de lecture : Revue franco-maghrébine de Droit / Cahiers de l'Institut de Droit comparé et de Droit musulman / Revue d'histoire des institutions méditerranéennes. On ne peut toutefois déterminer la notoriété réelle de ces supports.



- **Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité :**
 - **Pertinence de l'organisation de l'unité, qualité de la gouvernance et de la communication interne et externe :**

Depuis la désignation du directeur de l'EA en qualité de Recteur de l'Université Senghor d'Alexandrie, l'Institut est en quelque sorte un peu "orphelin". Le co-directeur (par ailleurs doyen de la FIDEF) fait ainsi fonction de directeur dans des conditions évidemment difficiles. Sa motivation et sa détermination semblent sans faille, mais ses moyens d'action demeurent limités.

La communication externe repose essentiellement sur les revues mentionnées ci-dessus et sur la publication d'ouvrages reprenant les actes de différents colloques.

- **Pertinence des initiatives visant à l'animation scientifique, à l'émergence, et à la prise de risques :**

On doit à nouveau féliciter les dirigeants de l'Institut d'avoir contribué à remettre de l'ordre dans la gestion des doctorants, même si cet effort doit être poursuivi. Quant à l'animation scientifique, elle est structurellement difficile à mettre en œuvre compte tenu de l'étroitesse des effectifs de l'Institut et d'un certain manque de moyens.

- **Implication des membres de l'unité dans les activités d'enseignement et dans la structuration de la recherche en région :**

La formation est une dimension essentielle de l'activité des membres de l'unité dans le cadre de la FIDEF. Cette faculté dispense des enseignements à partir du niveau Master et dispose de nombreuses délocalisations (dont la dernière, en projet, à Libreville). Comme il a été indiqué ci-dessus, les collègues des universités étrangères collaborent à ces activités d'enseignement en qualité de professeurs invités.

- **Appréciation sur le projet :**
 - **Existence, pertinence et faisabilité d'un projet scientifique à moyen ou long terme :**

Le projet scientifique existe et il est structuré ; il repose en partie sur l'expérience acquise par certains membres de l'Institut au cours des années antérieures et développe trois axes :

- 1) **Droit comparé des pays francophones d'Afrique subsaharienne et du monde méditerranéen :**
 - **Modernisation de l'État :** tendance au mimétisme juridique (colonisateur) avec risque de rejet mais aussi volonté de modernisation rationalisation. Bilan à opérer : Burkina, Niger, Gabon, Sénégal, Algérie, Égypte.
 - **Histoire comparée du droit et des institutions méditerranéennes et catalanes :** coopération avec l'Université de Gérone : échanges, colloques, publications communes ; projet de colloque international de droit comparé en 2010 : Étude juridique des usages et coutumes dans l'aire catalane. Il semble que ce projet soit plus abouti que les autres, mettant en œuvre la distinction entre problématique générale sur les usages et spécifique sur leur persistance. Il s'agit d'une thématique pour laquelle cette EA est sans doute armée, mais il subsiste un doute sur sa parfaite adéquation avec les objectifs affichés, tant au niveau de la faculté que de l'université, qui mettent plutôt en avant la francophonie.

Il s'agit donc de la poursuite des études d'ores et déjà menées, tout en sachant que le potentiel disponible au sein de l'unité s'est raréfié en raison du départ en retraite d'un PR et de la nomination du directeur de l'EA à Alexandrie.



2) Droit musulman :

Partant du constat d'un manque « dramatique » de spécialistes en France de cette discipline, le projet se décline ici en deux thématiques :

- Adaptation du droit privé dans le monde musulman :
 - Évolution des codes de statut personnel (quelle identité pour le statut personnel en pays d'islam ? - droit musulman lybien en cours de traduction - Comores et Djibouti : publication récente d'un code de statut personnel).
 - Évolution des codes des obligations et des contrats : compromis entre tradition juridique occidentale et musulmane (Mauritanie) ?
 - Flexibilité du droit à référence musulmane : position des sociétés islamiques face aux pratiques économiques et sociales innovantes et traduction sur le plan juridique.

- Autorité, contrainte et violence en droit musulman classique (4 rites sunnites) :

On formulera la même inquiétude que pour le premier axe, encore renforcée par le champ (à la fois géographique et thématique) particulièrement étendu des études prévues. On doute que cette équipe d'accueil puisse parvenir à relever ces défis avec les effectifs dont elle dispose aujourd'hui.

3) Francophonie :

S'appuyant sur la Chaire Senghor de la Francophonie de Perpignan, il s'agit d'analyser la Francophonie "institutionnelle et juridique" : rôle géopolitique de la Francophonie dans le cadre de la mondialisation, analyse des coopérations bilatérales et multilatérales francophones ou encore de la francophonie comme enjeu majeur de la diversité culturelle.

Outre le fait que ce 3e axe semble céder à un certain effet de mode, on s'interroge sur la ou les méthode(s) retenues pour explorer ce champ ainsi que sur les disciplines concernées, qui ne semblent pas mobiliser, de manière prioritaire, des juristes ou des historiens du droit.

Au total, compte tenu de ce qui précède, le comité reste relativement dubitatif sur la faisabilité de ce projet.

— Existence et pertinence d'une politique d'affectation des moyens :

L'Institut envisage de disposer de crédits provenant notamment de subventions des collectivités territoriales et de l'Union européenne, mais sans indiquer les modalités de "collecte".

La politique d'investissement envisagée prend essentiellement la forme d'un renouvellement du parc informatique, notamment des ordinateurs portables qui pourraient être mis à disposition des membres de l'Institut et des doctorants dans le cadre de la participation à des colloques ou des séminaires de travail. On pourra s'étonner que le dossier mentionne également l'acquisition d'un vidéo-projecteur dont on perçoit mal l'utilité pour mener des recherches scientifiques (on en voit en revanche clairement la nécessité en matière pédagogique).

L'Institut souhaite également créer un fonds documentaire spécifique reposant sur l'achat d'ouvrages portant sur la Francophonie et l'Union pour la Méditerranée et l'abonnement à diverses revues spécialisées (ceci posant la question des moyens mobilisables à cette fin). Il est clair que la bibliothèque de l'Institut est aujourd'hui extrêmement lacunaire, ce que regrettent par ailleurs les doctorants.

Enfin, l'Institut stigmatise la nécessité urgente d'étoffer sensiblement l'équipe de chercheurs par le recrutement à brefs délais en histoire du droit, droit public, droit privé, gestion et économie. Il est peu probable que ces demandes puissent être satisfaites à court ou moyen terme. Ce constat ne peut que renforcer l'idée d'un nécessaire rapprochement avec les collègues, notamment juristes et économistes, membres du Centre de droit économique et du développement.



– Originalité et prise de risques :

L'originalité du projet réside dans son objet même et dans son champ géographique. Il est absolument indispensable que la recherche française en SHS n'abandonne pas ces thématiques et cette politique d'ouverture, notamment en vue de la promotion de la Francophonie.

Mais, une fois encore, la relative étroitesse de l'unité de recherche au regard de ses thématiques rend assez illusoire la réalisation effective du projet.

EU Institut Français de Droit Comparé et de Droit Musulman (IFDCM)

Note de l'unité	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Stratégie, gouvernance et vie du laboratoire	Appréciation du projet
C	B	C	C	C

En réponse
au rapport AERES

Le rapport de l'AERES est introduit par un rappel des points positifs concédés à l'IFDCM : la volonté de renforcement en postes de professeur, évoquée par la présidence de l'Université, et les importants efforts d'épuration de l'activité doctorale déployés par l'équipe de direction sont ainsi abondamment soulignés. Néanmoins, l'aspect recherche du centre y est dénoncé comme moins déterminant que la dynamique formation. Le nombre de docteurs est notamment considéré comme élevé en rapport à ceux qui obtiennent une habilitation à diriger les recherches ou une qualification CNU et l'évocation d'un réel « réseau scientifique » qualifiée de quelque peu abusif au regard des enseignants qui composent l'Unité. Le rapport s'interroge *in fine* sur la potentialité d'une véritable dynamique scientifique : « Les objectifs scientifiques et géographiques très larges et légitimes projetés peuvent-ils être pertinemment pris en charge par les forces vives en présence » finit par pointer le document dans la rubrique des risques et des points à améliorer.

Les recommandations sont globalement articulées autour de trois axes : d'une part revaloriser la recherche, d'autre part réfléchir aux moyens propres à recentrer le projet scientifique et enfin envisager un éventuel rapprochement avec le Centre de droit économique et du développement.

La pertinence du rapport dans son contenu ne saurait, ici, être remise en cause tant le travail d'analyse semble avoir été fait avec justesse. On s'attachera cependant à mettre l'accent sur des éléments du dossier qui n'ont peut-être pas été suffisamment explicités dans la présentation, ou pour lesquels des compléments d'information auraient peut être conduit à une autre lecture du dossier.

On insistera, en premier lieu, sur le fait que la baisse d'effectif justement observée est due à un départ à la retraite ainsi qu'à la promotion de l'ancien directeur (devenu Recteur de l'Université d'Alexandrie), ce qui doit être interprétée comme conjoncturel et non vraiment structurel. Ce d'autant que les postes budgétaires existent et, qui plus est, le Président de l'Université a rappelé à cet égard sa volonté de combler rapidement ce déficit et d'inverser durablement la tendance.

On remarquera, en second lieu, que le bilan au regard de l'école doctorale, tout en demeurant à l'évidence perfectible, rend compte de la volonté clairement affichée d'améliorer désormais la qualité, après un attachement systématique à en réduire la quantité. Le deuxième mouvement est donc déjà lancé, qui fait suite au premier, déjà réalisé, lequel visait à réduire de façon drastique le nombre d'inscrits. Néanmoins, il reste indéniable que la résorption ne peut que raisonnablement s'inscrire que sur une certaine période avant d'arriver à une régulation définitive des flux.

On soulignera, en troisième lieu et surtout, que les insuffisances regrettées par les inspecteurs concernant la dynamique scientifique et sa cohésion, tiennent vraisemblablement à une mauvaise compréhension lors de la présentation du dossier à l'AERES. En effet, loin de se limiter à une juxtaposition de formateurs cosmopolites, l'ensemble des enseignants étrangers dont dispose l'IFDCM constitue une véritable équipe de recherche, d'abord sollicitée pour animer cours, séminaires et conférences, mais aussi pour participer à des publications collectives et encadrer la multitude d'étudiants au niveau des mémoires de M1 et M2 et les thèses de doctorat pour lesquelles la cotutelle tend à obéir à une certaine automaticité, de même, que leur présence dans les jurys de thèses systématique en fonction de leur compétence et origine. Les contacts fréquents entre enseignants, y compris sud-sud, ne sont certes pas à ce jour institutionnalisés, mais ils sont pérennes et fondent une caractéristique forte du Centre, faisant à la fois sa force et sa spécificité. L'IFDCM s'engage sur ce point à formaliser pour l'avenir cette synergie de fait de façon à la rendre plus lisible. Cette perspective devrait d'ailleurs permettre de réhabiliter plus visiblement l'activité de recherche dans l'ensemble de l'activité du Centre.

On indiquera, en quatrième et dernier lieu, que l'isolement apparent du Centre par rapport au Centre de droit économique et de développement ne doit aucunement être surestimé tout comme les vertus de leur rapprochement éventuel. D'un côté, nombre d'enseignants interviennent en son sein et les collègues du CDC se joignent régulièrement aux jurys de thèse ou acceptent d'encadrer des travaux lorsque la thématique s'y prête. Mais d'un autre côté, la problématique embrassée par le CDC -exclusivement interne (et déjà relativement hétéroclite selon le rapport même de l'AERES)- ne saurait pertinemment se confondre avec celle de l'IFDCM -tournée vers l'extérieur et orientée vers des thématiques et des approches fort éloignées. En d'autres termes, un plus grand rapprochement ponctuel déjà existant gagnerait sans aucun doute à être quelque peu consolidé, mais il apparaît peu envisageable de l'institutionnaliser en vue de systématiser le mouvement. Il est clair que l'ensemble y perdrait en cohérence et en lisibilité.

En définitive et plus globalement, il apparaît que la disproportion apparente du projet en rapport aux forces vives en présence pourra être avantageusement compensée par le recrutement projeté, la mise en synergie des enseignants étrangers qui participent déjà à la vie du Centre et par le recours certes plus fréquent aux compétences du CDC, mais qui ne saurait se solder par un rapprochement institutionnel. L'IFDCM prend cependant acte du déficit de démarche précise en matière de financements externes et s'engage sur ce point à mobiliser ses efforts, tout en se félicitant du constat du rapport selon lequel *« il est absolument indispensable que la recherche n'abandonne pas ces thématiques et cette politique d'ouverture, notamment en vue de la promotion de la Francophonie »*.

Didier BAISSSET
Co-Directeur de l'IFDCM